VALAIS: Berne ne veut pas mesurer le bruit des F-35A à Sion

20 MINUTES Publié le: 8 septembre 2022, 21:38

Le Conseil fédéral balaie un postulat du conseiller national Christophe Clivaz (Verts/VS) qui lui demandait de procéder à une étude des émissions sonores des futurs jets de combat en Valais.



Le futur F-35A, ici photographié à l'aérodrome militaire d'Emmen. Sabina Bobst

Le Conseil fédéral fait la sourde oreille face à la demande de mesurer les émissions de bruit des futurs avions de combat F-35A. Il vient de refuser un postulat en ce sens du conseiller national Christophe Clivaz (Verts/VS), qui fait partie des opposants à l'achat du jet américain. Celui-ci critiquait le fait que les mesures d'évaluation de leurs émissions sonores ont été effectuées jusqu'ici dans les environs de l'aérodrome militaire de Payerne.

L'aérodrome de Sion est utilisé comme base de dégagement pour des décollages et atterrissages ainsi que pour des «Touch and Go» et des «Go around», rappelle l'élu valaisan. «Il se trouve dans une vallée présentant une configuration particulière au niveau topographique. Il est donc nécessaire de procéder à des mesures d'émissions sonores du F-35A en situation réelle et non d'extrapoler à partir de modèles basés sur des mesures réalisées dans d'autres aérodromes», explique-t-il.

«L'augmentation du bruit d'un F-35A par rapport à un F/A-18 a des répercussions sur la santé de la population et entraîne aussi des dépréciations de la valeur des biens immobiliers», rappelle-t-il.

F-35A plus bruyants que les F/A-18

Dans une première interpellation déposée en mars 2022, Christophe Clivaz rappelait que les F-35 sont des avions particulièrement bruyants: ils émettraient trois décibels de plus que les avions actuels, les F/A-18. L'élu rappelait que si l'aérodrome de Sion était rarement utilisé pour l'atterrissage et le décollage de F/A-18, ces avions de combat survolaient néanmoins bruyamment la vallée pour des exercices. La population riveraine de l'aérodrome craint donc des nuisances sonores supplémentaires avec le nouvel avion, selon lui.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral estime que les mesures réalisées à Payerne permettent très bien de prévoir le bruit des avions sur les autres aérodromes militaires du pays, même si leurs environnements respectifs sont différents. «Des mesures de bruit individuelles sur les différents sites ne sont donc pas nécessaires et entraîneraient des efforts et des coûts disproportionnés», estime-t-il.

Deux cents mouvements de vol prévus

En outre, il rappelle que l'aérodrome de Sion est surtout utilisé à des fins civiles. «La part des mouvements aériens avec des avions de combat y est extrêmement faible par rapport à la part des mouvements civils», affirme Berne.

Quant aux calculs des émissions sonores, ils tiennent compte aussi bien de l'utilisation civile que militaire de la base valaisanne, rappelle le gouvernement. Les forces aériennes prévoient ainsi 200 mouvements de vol avec des avions de combat, «en principe effectués les jours ouvrables pendant les heures d'entraînement». Or l'aérodrome comptait en 2020 plus de 37'000 mouvements aériens civils, dont plus de 11'000 mouvements commerciaux, rappelle Berne. «Ce qui dépasse largement les heures d'entraînement normales des forces aériennes», conclut-il. (cht)